



GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BIODIVERSITE D'AFRIQUE CENTRALE

**COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX
DE LA 21^{ème} REUNION DU GTBAC**

Bujumbura, 20 - 24 Avril 2015

Sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi, il s'est tenu, à Bujumbura, du 20 au 24 avril 2015, la vingt unième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC 21).

Cette réunion organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui technique et financier de la GIZ projet d'Appui à la COMIFAC et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) avait pour objectifs de :

- examiner les différentes décisions de la CdP-RdP 7, de la CdP-RdP1 APA et de la CdP12 CDB afin d'identifier les activités à mener pour leur mise en œuvre par les pays de l'espace COMIFAC ;
- échanger sur l'état d'avancement de l'élaboration du projet APA des pays de l'espace COMIFAC par l'UICN;
- échanger sur les besoins des pays notamment la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya ainsi que la rédaction du cadre juridique national sur l'APA ;
- examiner les lacunes entre l'état des besoins et les initiatives existantes en vue de mieux orienter les appuis d'autres partenaires tel que l'UICN pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA;
- faire l'état des lieux des activités liées au processus de révision des Stratégies et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) ;
- élaborer et adopter la feuille de route 2015 du GTBAC ;
- restituer et échanger sur les conclusions des réunions sous-régionales, régionales et internationales.

La réunion présidée par Monsieur NGOLIELE Augustin, Point Focal CDB de la République du Congo et Pilote du GTBAC a été conjointement modéré par Messieurs Chouaïbou NCHOUTPOUEN et Emmanuel BAYANI NGOYI respectivement Chargé de la Biodiversité et de la lutte contre la désertification au

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et Point Focal CDB de la République Gabonaise. Elle a réuni d'une part les Points Focaux CDB, Protocole de Nagoya sur APA et Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques des pays de l'espace COMIFAC suivant: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, São Tomé et Príncipe, et Tchad ; et d'autre part les représentants des Institutions et Organisations gouvernementales et intergouvernementales internationale et sous régionale que sont la GIZ - coopération allemande et la COMIFAC, ainsi que ceux des Organisations de la Société Civile issus de l'UICN, du REFADD et du REJEFAC. Le rapportage de la présente session de travail a été assuré par Monsieur Damien NINDORERA, Point Focal du Protocole de Cartagena du Burundi et Madame Eulalie BASHIGE, représentant le REFADD.

Les travaux de l'atelier se sont articulés autour des points suivants :

- cérémonie d'ouverture,
- sessions en plénières et en groupes
- visite de terrain et
- cérémonie de clôture

1. Cérémonie d'ouverture

Placée sous l'autorité de l'Assistant du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, représentant son Excellence Monsieur le Ministre empêché, la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois allocutions prononcées respectivement par :

- le Pilote du GTBAC ;
- le représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- le représentant du Ministre.

Dans son mot introductif, Monsieur le Pilote du GTBAC a souligné l'importance d'examiner les points à l'ordre du jour notamment le projet APA en cours de développement par l'UICN. Il a par la suite noté que le décryptage des décisions de la CdP-RdP 7, de la CdP-RdP1 APA et de la CdP12 CDB permettra aux pays de l'espace COMIFAC de disposer d'un cadre de mise en œuvre de celles-ci.

Avant de clore son propos, il a souhaité la bienvenue à tous les participants puis remercié le peuple et le Gouvernement du Burundi pour l'accueil et l'hospitalité.

Prenant la parole à son tour, le représentant de la COMIFAC, après avoir remercié vivement le Gouvernement du pays hôte et particulièrement son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme pour l'accueil réservé et les facilités offertes pour l'organisation de l'atelier. Poursuivant son propos, il a rappelé les objectifs assignés à la 21^{ème} session du GTBAC et a exhorté les participants à tout mettre en œuvre pour les atteindre.

Le discours d'ouverture officielle a été prononcé par l'Assistant du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme qui a indiqué la mission assignée à la vingt-unième réunion du GTBAC à travers la déclinaison des objectifs globaux et spécifiques desdites assises.

Il a aussi profité de l'occasion pour remercier l'ensemble des partenaires pour leur appui multiformes et singulièrement la République d'Allemagne à travers le GIZ, l'UICN, le FEM, le PNUE et la France pour avoir accepté d'accompagner les pays de l'espace COMIFAC dans la noble mission de la mise en œuvre de la CDB et les protocoles s'y rapportant. Il a enfin remercié le Secrétariat exécutif de la COMIFAC pour les efforts, sans cesse croissant, consentis pour assurer la cohésion et le bon fonctionnement de cette institution. Après avoir rappelé aux participants l'importance de cette réunion et les résultats auxquels ils doivent parvenir, il a déclaré ouverte la 21^{ème} session du GTBAC.

2. Travaux

Les travaux se sont déroulés de manière participative en plénière et en sous groupes. Ils ont été structurés en cinq sessions :

- la session introductive ;
- la session n° 1 relative à l'examen du projet APA en cours de développement par l'UICN ;
- la session 2 ayant permis l'excursion dans le Parc National de la Rusizi ;
- la session 3 traitant du décryptage des décisions adoptées lors de la CdP 12 de la CDB, de la RdP 1 APA et de la RdP7 ;
- et la session n°4 d'ordre finale, concernant le suivi des activités ou actions en cours de réalisation.

En plénière et notamment lors de la session introductive, les participants au GTBAC 21 ont validé les objectifs, les résultats attendus et l'agenda de la réunion. Fort de cette base, la session n° 1 a été ouverte avec l'introduction au projet APA faite par la représentante de l'UICN. Cette communication a été suivie par la présentation des initiatives en cours dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Nagoya faite par le représentant du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ; ce sont essentiellement celles mises en œuvre grâce aux financements de PNUE-FEM, de la GIZ - coopération allemande - et de la JICA -coopération japonaise. Par la suite, l'exposé sur le processus de formulation du projet APA de l'UICN fait par le consultant commis à cet effet a été enrichi par les contributions des participants.

Au terme des deux jours de travaux de la session n°1, le troisième jour a été consacré à la visite du Parc National de la Rusizi et du site de reboisement de KIRIRI. Les participants ont apprécié les efforts consentis par le Gouvernement de la République du Burundi pour la conservation de la biodiversité et la restauration des zones dégradées à travers les opérations de reboisement et l'ont encouragé à poursuivre les initiatives engagées.

Durant les deux derniers jours de la session n°3, les participants ont procédé au décryptage des décisions de la CdP-RdP 7 du Protocole de Cartagena, de la CdP-RdP1 APA et de la CdP12 CDB ainsi qu'à l'évaluation de l'état d'avancement des stratégies et plan d'actions nationaux sur la diversité biologique et la validation de la feuille de route 2015. Des informations concernant la tenue, à Yaoundé 2015, de la réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et des Journées des Aires Protégées du RAPAC ainsi que le nouveau système comptable du PNUE ont été faites aux participants.

Toutes les communications, les rapports de l'étude commise par UICN et les 57 décisions adoptées lors de la Conférence et des réunions des Parties ont fait l'objet d'un examen approfondi dans les sous groupes mis en place à cet effet.

Les travaux en groupe ont permis d'enrichir les rapports de l'étude et proposer des actions pour la mise en œuvre des 57 décisions soumises à examen.

Au terme des travaux de la vingt-unième réunion du GTBAC, les participants ont adopté des résolutions et formulé des recommandations ainsi qu'il suit :

Des résolutions

Le GTBAC, réuni en sa vingt-unième session,

- remercie le Gouvernement pour avoir permis la tenue de ses assises à Bujumbura et le peuple frère de la République du Burundi pour leur hospitalité légendaire;

- exprime sa gratitude aux partenaires financiers pour leurs appuis multiformes et les exhorte à continuer à soutenir la mise en œuvre de sa feuille de route 2015;
- remercie la Coopération Allemande (GIZ), la Coopération Japonaise (JICA), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya à travers le développement des projets sur Accès et le Partage des Avantages ;
- adopte les rapports sur l'état d'avancement de la ratification du protocole de Nagoya par les pays de l'espace COMIFAC et sur les lacunes et besoins en renforcement des capacités dans le cadre du projet APA en cours de développement par l'UICN ;
- décide de transmettre à l'UICN, dans le cadre de la formulation du projet APA, des éléments de contribution à l'élaboration du document de projet ;
- prend acte de l'état d'avancement des activités liées au processus de révision des stratégies et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité (SPANB) et demande aux pays, qui ne l'ont pas encore fait, d'achever le processus d'ici fin décembre 2015 ;
- adopte sa feuille de route 2015 et demande aux Points Focaux CDB et Thématique APA et Protocole de Cartagena de veiller à sa mise en œuvre ;
- adopte son cadre de renforcement de capacités relatif à la mise en œuvre du protocole de Nagoya conformément à la décision 8 de la CdP-RdP 1 du Protocole de Nagoya.

Des recommandations

Le GTBAC recommande :

Au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de :

- Explorer les voies et moyens d'élaborer et soumettre un projet régional de la COMIFAC sur la biosécurité ;

Aux Gouvernements/Points Focaux de :

- accorder une priorité aux projets relatifs à l'APA et la prévention des risques biotechnologiques durant la programmation de leurs allocations nationales au FEM-6 dans le cadre du Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR), compte tenu de leurs obligations au titre du Protocole de Nagoya et du Protocole de Cartagena, du Plan stratégique pour le Protocole de Cartagena pour la période 2011-2020, et des orientations fournies par la Conférence des Parties au mécanisme de financement;
- accorder une priorité à l'APA et la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et dans leurs plans et programmes de développement nationaux.
- procéder à la nomination, d'ici fin octobre 2015, des Points Focaux thématiques des Protocoles et Programmes de travail de la CDB tout en prenant soin d'éviter des cumules ;
- examiner les feuilles de routes APA des réseaux de la CEFDHAC afin de les intégrer dans les processus d'élaboration des stratégies et plans d'actions sur l'Accès et le Partage des Avantages.

Aux réseaux de la CEFDHAC de :

- transmettre leurs feuilles de route sur APA aux Points Focaux CDB et APA de leurs pays respectifs.

Fait à Bujumbura, le 24 avril 2015

Les Participants

